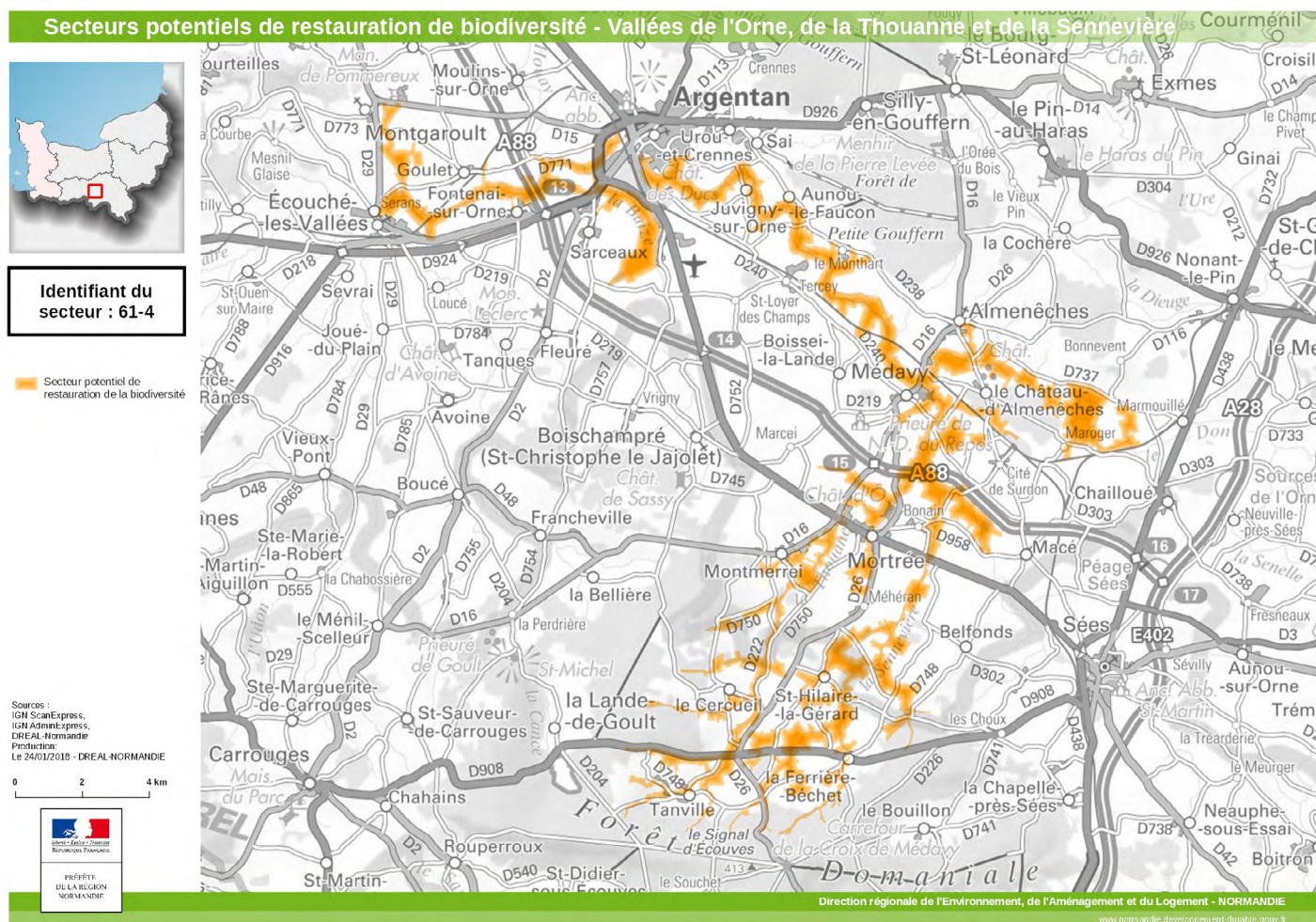


Vallées de l'Orne, de la Sennevière et de la Thouanne



Localisation

Département : Orne

E.P.C.I. : CC Argentan Intercom, CC des Sources de l'Orne

Communes : Tanville, La Ferrière-Béchet, Belfonds, Le Cercueil, Mortrée, Montmerrei, Macé, Chailloué, Almenêches, Médavy, Boissei-la-Lande, Boischampré, Anou-le-Faucon, Sai, Argentan, Moulins-sur-Orne, Monts-sur-Orne, Ecouché-les-Vallées.

Statuts de propriété

- ▶ Propriété privée
- ▶ Domaine communal
- ▶ Domaine public fluvial
- ▶ Propriété du département 61

Milieux principaux

Cours d'eau, zones humides, cultures, prairies

Mesures de protection/gestion connues

- ▶ Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)
- ▶ Site inscrit
- ▶ ZNIEFF de type 2
- ▶ ZNIEFF de type 1
- ▶ Espace Naturel Sensible



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NORMANDIE

Enjeux principaux

Ce vaste ensemble est calé sur les vallées alluviales de l'Orne, de la Thouanne et de la Sennevière. Constituées d'alluvions récentes reposant sur une assise jurassique et historiquement réservées à la fauche et au pâturage, les prairies régressent par leur mise en culture progressive. Les enjeux principaux sont ici de préserver les fonctionnalités et les continuités écologiques, d'assurer le maintien des habitats et des populations d'espèces rares et menacées, de reconquérir les milieux humides, de rétablir une valeur de biodiversité optimale de manière à obtenir des milieux humides en bon état et une qualité d'eau satisfaisante.

Exemples d'actions pouvant être envisagées

- ▶ remettre en herbe les parcelles en cultures
- ▶ mettre en place une gestion adaptée des niveaux d'eau
- ▶ soutenir les pratiques pastorales extensives (fauche et pâturage)
- ▶ favoriser la plantation et l'entretien de haies bocagères
- ▶ mettre en place une gestion raisonnée de la ripisylve
- ▶ creuser de mares prairiales, des dépressions
- ▶ effacer les obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau
- ▶ traiter les espèces exotiques envahissantes

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex 1

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Principales espèces rares et/ou protégées

Flore

Les zones de prairies les plus humides renferment un cortège végétal adapté. Parmi les espèces les plus remarquables, citons plus particulièrement les deux variétés de la Laïche queue-de-Renard, la Renoncule divariquée, la Stellaire des marais, l'Orchis négligé, la Sanguisorbe officinale, espèce protégée au niveau régional.



Stellaire des marais
(*Stellaria palustris*)



Sanguisorbe officinale
(*Sanguisorba officinalis*)

Faune

Ces prairies humides constituent l'un des principaux sites de nidification du Courlis cendré dans le département. La Loutre d'Europe est présente du fait de la présence de nombreux habitats favorables à son développement.



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Rachel Kuhn